

## AVIS PUBLIC

### Projet de résolution de PPCMOI no 2023-03-074

#### Assemblée publique de consultation

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION DE PPCMOI 2023-03-074

Le conseil municipal a adopté, à sa séance du 17 mars 2023, le projet de résolution de PPCMOI no 2023-03-074 autorisant la construction d'une résidence unifamiliale et d'un garage sur des pentes naturelles de terrain d'au plus 31,5%, lot 3 638 088, en bordure du chemin la Chapelle sous condition établie dans la résolution mentionnée ci-haut.

Cette résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 815 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Son objet est de :

Objet	Zone concernée
<b>Permettre la construction d'une résidence unifamiliale et d'un garage sur des pentes naturelles de terrain d'au plus 31,5%, en bordure du chemin la Chapelle, lot 3 638 088 cadastre du Québec circonscription foncière d'Argenteuil, sous condition établie dans la résolution 2023-03-074 alors que le Règlement de zonage prévoit que tout bâtiment, construction ou ouvrage doit être réalisé sur une pente naturelle de terrain d'au plus trente pour cent (30%).</b>	<b>H-069</b>

Cette résolution de PPCMOI permettra de déroger à l'article 402 du règlement de zonage 634 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Ce projet de résolution de PPCMOI concerne la zone H-069.

Ce projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **14 avril 2023 à 17h30**, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard, au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire ou un membre du Conseil désigné par le maire ou la directrice de l'urbanisme et de l'environnement expliquera le projet de résolution de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution de PPCMOI contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toute information concernant ce projet de résolution de PPCMOI, veuillez contacter le Service de l'urbanisme et de l'Environnement, au numéro 819-327-2044, poste 227.

**DONNÉ À  
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD  
ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 2023**



Stéphane LaBarre  
Directeur général

